

## Conseil académique Séance du 20 juin 2024

ACTE ADMINISTRATIF 02/2024 Création de l'Université Jean Monnet, Etablissement Public Expérimental (EPE)

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation

Vu l'article L712-6-1 modifié du Code de l'Éducation

Vu l'ordonnance n°2018 -1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Vu l'avis du Conseil Académique du 11 avril 2024 portant sur le projet de rapprochement ENSASE-UJM

Vu l'avis du Conseil Social de l'Administration du 15 avril 2024 portant sur le projet de rapprochement ENSASE-UJM

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 29 avril 2024 portant sur le projet de rapprochement ENSASE-UJM

Le Conseil Académique, réuni le 20 juin 2024, a rendu un avis favorable sur le projet de décret portant création de l'Université Jean Monnet, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental (EPE) et sur le projet de statuts de l'Université Jean Monnet (EPE). Les statuts de l'Université Jean Monnet (EPE) sont annexés au projet de décret.

A Saint Etienne le 20 juin 2024 Le Président du Conseil Académique, Le Président de l'Université

Florent PIGEON

Membres présents	32
Membres représentés	8
Membres votants	40

POUR: 35	CONTRE: 0	ABST:5	